

Présents : Marie-José Badinier – Cécile Boutiali - Danièle Daguerre – Patrice Dieudonné – Claude Durand - Véronique Etienne – Marie-Claire Fabert – Maurice Fafet - Martine Hoerner – Bernard Leclerc – Anne Lhermitte - Maryvonne Ludmann – André Pallez – Coralie Pethe

1. L'hébergement des demandeurs d'asile

M. Hoerner rend compte du RV d'une délégation du RESAM avec la nouvelle DDCS, Martine Artz.

L'état ne s'oriente pas vers un nouveau Blida. L'établissement réquisitionné à Guénange ferme ses portes, les occupants sont orientés vers le lycée Poncelet de Metz.

⇒ Celui-ci devient, à compter du 01/06/2018, un Centre d'Accueil d'Evaluation et de Suivi (CAES). AMLI sera chargé de la gestion de ce dispositif.

⇒ Un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) est en cours d'ouverture rue des Malgré Nous. Il accueillera les réfugiés statutaires en attente d'hébergement autonome. Capacité 50 places. La gestion en est confiée à ADOMA.

⇒ L'Etat envisage la réquisition d'un hôtel supplémentaire pour anticiper des hausses d'arrivées. A souligner que 290 places d'hébergement d'urgence supplémentaires ont été créées en 2017.

Remarque : on constate une baisse des arrivées (50/semaine aujourd'hui contre 300/semaine en février).

⇒ la maison de la patinoire joue un rôle de sas d'accueil. 250 personnes y sont déjà passées.

Une autre entrée pour l'accueil des migrants peut être les petites communes qui ont le risque de fermeture de classe voire d'école. L'exemple du maire d'Ancy-sur-Moselle est cité : expérience réussie d'intégration avec augmentation d'effectif en primaire.

⇒ le RESAM se propose de faire rédiger un article sur cette expérience, et d'adresser un courrier aux maires susceptibles d'être concernés. M. Fafet contacte le maire d'Ancy, B. Leclerc fait le point sur les maires à contacter, et préparent un courrier avec M. Hoerner.

MC Fabert évoque également l'existence de l'action « 1 nuit à l'abri » menée conjointement par 4 associations : Adam, Action Froid, Médecins du Monde et Welcome. Elles effectuent des maraudes pour essayer d'apporter une réponse aux sans abris et faire le lien vers de familles prêtes à héberger en urgence pour une nuit.

2. Les mineurs non accompagnés (MNA)

Ils sont généralement adressés au Commissariat de Police, puis l'ASE, puis le CDE qui évalue leur minorité ou leur majorité. Désormais, leur prise en charge par le CDE est réduite, le dernier MNA n'y a passé que 6 jours avant d'être remis à la rue.

⇒ Mme Artz est favorable à ce que leur prise en charge relève du ressort de l'Etat (hébergement, entretien). Elle confie l'accompagnement de ces jeunes à l'Armée du Salut. Il faut saluer l'avancée, car à présent, un MNA exclu du CDE est orienté vers l'Armée du Salut via le 115.

Mais il s'agit aussi de favoriser leur accès aux droits... A noter que sur 30 MNA que la Fondation Abbé Pierre a suivis, 24 sont retournés au CDE pour reconnaissance de minorité.

3. Nuit de la Solidarité

Le retour de cet événement du 16 mars dernier est fixé au 05/06/18 à 18h, à la Salle Saint-Denis de la Réunion. Ce sera l'occasion de réunir tous les bénévoles qui y ont participé, et d'annoncer les mesures du CCAS, notamment le Plan d'urgence sociale.

Lille, Lyon, et Montpellier préparent également une Nuit de la Solidarité. Et Metz Métropole envisage de la renouveler.

Remarque : apparemment, tous les bénévoles n'ont pas été destinataires du questionnaire qui a suivi la Nuit de la Solidarité, c'est regrettable. La FAP alertera le CCAS.

4. Le Logement d'Abord

Une journée sur la mise en œuvre du plan Logement d'Abord est organisée par la Fondation Abbé Pierre conjointement avec Metz Métropole, **le 14 juin prochain à l'IRA de Metz** (Institut Régional d'Administration). L'objectif est d'engager des actions. Une plénière, une table ronde et des ateliers permettront d'aborder plusieurs aspects de la problématique avec des éclairages de divers partenaires locaux, régionaux et transfrontaliers. Une invitation est en cours d'expédition.

5. Camelot

Il s'agit d'un programme européen qui gère les bâtiments vacants en vue d'une mise à l'abri à faible coût. Ce programme est inscrit dans le droit français, et s'adresse notamment aux étudiants, ou aux majeurs ayant des revenus réguliers. Intéressant pour les propriétaires dont les biens sont ainsi sécurisés, et pour les bénéficiaires.

Divers

- Point sur le Débonnaire : C. Pethe indique qu'en 18 mois, 5 familles ont été relogées dans Metz et 2 sont en cours de relogement, grâce à un accompagnement qui a abouti à de l'emploi. Il n'y a pas de nouveaux habitants. Tous les équipements communs mis en place sont utilisés. Les familles qui restent rencontrent davantage de problèmes d'insertion, notamment en cas de handicap.

⇒ Il faut communiquer sur les réussites du site du Débonnaire.

- Question sur les aides demandées pour l'achat de timbres fiscaux pour les titres de séjour.

⇒ Marie-Claire Fabert se charge du pointage sur ce sujet.